

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

# **Recommandation du Khalife pour la lecture du Coran, le 10ème jour de Mouharram (le jeudi 14 novembre 2013)**

- Actualités de la Communauté Mouride -

Date de mise en ligne : mardi 12 novembre 2013

Date de parution : 14 novembre 2013

---

**MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !**

---

**Le Khalif Général des Mourides Cheikh Sidy Moukhtar MBACKE par la voix de Serigne Mame Mor Mbacké ibn Serigne Fallou Mbacké a donné des recommandations relatives à la lecture du saint Coran, au repentir et à l'acquittement de l'aumône le jour de Achoura,**

Le Khalif Général des Mourides Cheikh Sidy Moukhtar MBACKE par la voix de Serigne Mame Mor ibn Serigne Fallou Mbacké a donné des recommandations relatives à la **lecture du saint Coran, au repentir et à l'acquittement de l'aumône le jour de Achoura**, c'est à dire le 10ème jour de Mouharram (le jeudi 14 novembre 2013) .

L'imam Serigne Mouhamadou Mamoune BOUSSO avant de donner la parole à Serigne Mame Mor Mbacké précisera que cette recommandation est faite au nom de Serigne Mountakha MBACKE qui a l'habitude de délivrer le message du Khalif aux disciples.

Il dira que la lecture du saint Coran est une forme d'adoration particulièrement recommandée par Cheikh Ahmadou Bamba car renferme de multiples avantages et bienfaits pour le musulman : protection , absolution, accroissement des bienfaits et préservation contre les adversités.

Il rappellera également la pratique de l'aumône en pareille circonstance.

Recommandations Khalif Général des Mourides Cheikh Sidy Moukhtar MBACKE

[Recommandation du Khalife pour la lecture du Coran](#)

Les aumônes pourront être rassemblées sur les lieux de lecture du Coran pour leur distribution aux nécessiteux. Pour la grande mosquée de Touba, les aumônes seront rassemblées au lieu de prière des deux fêtes.

Le Khalife réitère cette pratique dans la ville de Touba en commençant par la grande Mosquée et en l'étendant aux autres esplanades à travers la ville et aux centres d'enseignement et d'éducation. Il n'a pas manqué de recommander à ceux qui ne sont pas en mesure de lire le Coran de s'attacher les services d'un lecteur pour être en conformité avec les recommandations.

Le Khalife recommande, comme d'habitude à tous ceux qui ont les moyens, de contribuer à la bonne prise en charge de la restauration et des réceptions à offrir aux lecteurs.

Une autre recommandation de taille rappelée par le khalif est que ces actes de dévotion soient accompagnés d'un repentir sincère. Serigne Mame Mor a aussi invité les disciples d'y adjoindre la lecture des panégyriques du Cheikh à l'endroit du Prophète et de faire des prières sur la meilleure des créatures.

Cette recommandation s'étend à tous le pays et concerne également les disciples à l'étranger réunis en dahiras où dans les résidences édifiées au nom de Serigne Touba.

La lecture prendra fin après la prière de midi (Thuhr) par la lecture du "khatma" par l'envoyé du Khalife Général des Mourides à la grande mosquée de Touba.